

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
جامعة مولود معمري - تيزي وزو
كلية الآداب واللغات

UNIVERSITE MOULOU MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES LETTRES ET DES LANGUES



Annnonce de l'ouverture de la session de dépôt de candidatures en vue de l'obtention d'un stage de mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger

En application de l'Arrêté n° 1003 du 04 Aout 2022, fixant les critères d'admissibilité au programme de mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger, la **Faculté des Lettres et des Langues** annonce que le délai de dépôt de candidatures est fixé du **Lundi 03 au 18 Octobre 2022**.

Echéancier relatif à la finalisation du programme de mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger 2022

Du Lundi 03 au Mardi 18 Octobre 2022

Dépôt de dossier de candidatures auprès du Département de rattachement

Jeudi 20 Octobre 2022

Tenue de la réunion du Comité Scientifique du Département

Du Jeudi 20 au Dimanche 23 Octobre 2022

Dépôt et étude des demandes de recours

Lundi 24 Octobre 2022

Tenue de la réunion du Comité Scientifique de la Faculté



IV-Information relative au programme de mobilité de courte durée au profit des A.T.S :

Les dossiers de candidatures sont déposés au Service des Personnels de la Faculté du 03 au 18 Octobre 2022 pour être classés par une **commission de classement** qui sera validée par le **CSF du 06 Octobre 2022**.

Le dossier de candidature A.T.S:

1. Une demande adressée au Doyen de la Faculté;
2. Un plan de travail visé par le responsable hiérarchique;
3. Une attestation de fonction de l'année en cours;
4. Un adossement à un accord avec un établissement étranger précisant la période du déroulement du stage;
5. Une fiche de renseignement à retirer du Service des personnels FLL.

POUR TOUTE DEMANDE, L'EMAIL PROFESSIONNEL EST REQUIS

NB/ Ce dossier est constitué le 03 Octobre 2022 par le Doyen et la Vice-doyen chargée de la post graduation et de la recherche scientifiques de la Faculté des Lettres et des Langues à l'intention des bénéficiaires cités dans l'Arrêté N° 1003 du 04 Aout 2022 et du CSF du 06 Octobre 2022.